

CHEMIN DU RANG DES 30

1860.....	4
Novembre	4
Requête	4
Décembre.....	4
Homologation	4
1861.....	4
Janvier.....	4
Partie de chemin abolie	4
Mars	5
Estimation	5
Août.....	5
Autorisation.....	5
1902.....	5
Mai	5
Entretien.....	5
1920.....	6
Septembre.....	6
Demande des résidents des 30	6
1921.....	6
Mai	6
Arrondir le chemin.....	6
1924.....	6
Avril.....	6
Arrondir le chemin.....	6
Juin	6
Fossé.....	6
1925.....	6
Mai	6

Octroi.....	6
1927.....	7
Mai.....	7
Réparation d'un pont.....	7
Novembre	7
Rapport d'en sablage.....	7
1928.....	7
Mai.....	7
Chemin en mauvais état.....	7
Demande d'un ingénieur.....	7
1929.....	8
Février.....	8
Demande d'aide.....	8
1929.....	8
Juin.....	8
Octrois.....	8
1930.....	8
Juin.....	8
Subvention et devis	8
1934.....	9
Septembre.....	9
Monsieur le député.....	9
Décembre.....	9
Nouvelle demande.....	9
1951.....	10
Décembre.....	10
Municipalisation	10
Le rang des 30 est municipalité.....	10
1954.....	10
Décembre.....	10
Avis de règlement.....	10

1955.....	10
Janvier.....	10
Règlement numéro 159.....	10

1860

Novembre

Requête

Une requête est déposée par des intéressés à l'effet de prolonger la concession des 30. Ils demandent d'abolir le chemin de front situé au cordon de l'ancienne partie de Beloeil, appelée second ruisseau de Beloeil, branche du nord, maintenant annexé à Saint-Marc.

La requête est examinée et le conseil nomme le secrétaire surintendant des travaux. Le surintendant visitera les lieux et entendra les intéressés. Monsieur Prime Guertin offre gratuitement de donner un chemin public comme chemin de descente. Cette descente (possiblement la montée Lavallée) est située le long de la propriété de Monsieur Augustin Pigeon.

Décembre

Homologation

Le procès-verbal de la prolongation du Rang des 30 est homologué. Cette acceptation comprend un amendement selon lequel le chemin sera continué jusqu'à la ligne d'en haut de Monsieur Prime Guertin. Quant au surplus des travaux, les dispositions du procès-verbal sont suspendues.

Le surintendant des travaux, le secrétaire, produira un rapport et dressera un procès-verbal indiquant les fins de la requête présentée par Monsieur Augustin Pigeon et autres intéressés.

Concernant le pont de la première concession (cours d'eau Richer), les noms de Messieurs Pierre Adam et Xavier Dansereau sont ajoutés comme contribuables intéressés. Ces contribuables habitent le Rang des 30.

1861

Janvier

Partie de chemin abolie

Un procès-verbal est soumis à la considération du conseil. Il est question de l'abolition de la partie du chemin de front entre la

quatrième et la cinquième concession, située sur la propriété de Monsieur Augustin Pigeon. Ce chemin de front est remplacé par un chemin de ligne de deux arpents entre Messieurs Augustin Pigeon et Toussaint Duhamel et ouvre un chemin de front allant en biais sur la propriété de Monsieur Augustin Pigeon. Ce procès-verbal, soumis à la considération du conseil municipal, est amendé comme suit :

La clause suivante est ajoutée. Si le chemin de ligne entre Monsieur Pigeon et Guertin d'une longueur de huit arpents était aboli, la terre de Monsieur Augustin Pigeon est tenue à entretenir, de la quatrième concession jusqu'à l'endroit du chemin de lion ou chemin de front.

Des frais de deux louis sont imposés pour le dépôt du procès-verbal.

Deux autres requêtes sont remises à l'étude.

Mars

Estimation

Les estimateurs sont notifiés pour évaluer les terrains servant à la prolongation du rang des 30. Les deux requêtes servant à cette prolongation sont remises.

Août

Autorisation

Le conseil autorise le prolongement du rang des 30.

1902

Mai

Entretien

Les roches du chemin d'en haut sont enlevées. Ce chemin conduit au rang des 30.

1920

Septembre

Demande des résidents des 30

La demande consiste à agrandir une partie déjà gravelée du chemin du rang des 30.

1921

Mai

Arrondir le chemin

L'autorisation est donnée pour procéder à l'arrondissement des rangs des 30 et des 14.

1924

Avril

Arrondir le chemin

Monsieur Arthur Noël est autorisé à arrondir le chemin des trente.

Juin

Fossé

L'inspecteur est autorisé à faire ou faire faire le fossé du chemin de front du rang des 30 au moyen de la charrue avec deux chevaux.

1925

Mai

Octroi

Le conseil autorise à prendre une part dans l'octroi de l'entretien des chemins pour permettre à Monsieur Jeannotte de faire l'entretien du rang des 30 du côté nord-est jusqu'à la route privée d'en bas (ancienne montée de Verchères).

1927

Mai

Réparation d'un pont

Monsieur Émile Moreau est autorisé à faire réparer temporairement le pont se trouvant dans le chemin des 30 vis-à-vis la propriété de Monsieur V. Ducharme. Ces travaux sont faits en attendant que le secrétaire demande l'aide du gouvernement pour la construction d'un nouveau pont.

Novembre

Rapport d'en sablage

Travaux exécutés sur une partie du rang des 30

Main-d'œuvre	625.90 \$
Sable	1140.56 \$
Factures	109.60 \$
Total :	<u>1876.06 \$</u>

1928

Mai

Chemin en mauvais état

Monsieur Arthème Messier fait rapport au conseil municipal que la partie du chemin du rang des 30 ensablée l'an dernier est en mauvais état. Le ministère de la voirie provinciale se chargera de l'entretien de ce chemin dès qu'il sera remis en condition.

Juin

Demande d'un ingénieur

Il est résolu de demander au ministre de la Voirie d'envoyer son ingénieur pour les devis d'en sablage d'une partie du rang des 30. Si la demande est accordée, la municipalité suggère au gouvernement pour

exécuter les travaux d'engager Monsieur William Pepin au salaire de 0.25 \$/heure et avec toutes les obligations à sa charge.

1929

Février

Demande d'aide

Il est demandé au ministère de la voirie provinciale de prendre à sa charge la partie du rang des 30 ensablée en 1928.

1929

Juin

Octrois

Ces octrois s'appliquent sur le rang des 30 pour l'en sablage.

Le gouvernement provincial accorde à la municipalité un octroi couvrant 50 % du coût des travaux jusqu'à concurrence d'une somme de 500 \$ sur le budget de 1929-1930.

Il accorde un octroi jusqu'à concurrence de 175 \$ sur le budget de 1928-1929.

1930

Juin

Subvention et devis

La municipalité reçoit un avis de subvention de 50 % du coût des travaux d'amélioration à faire aux chemins durant l'année. Le montant maximal de la subvention est de 1000 \$.

Le même avis fixe le prix pour la main-d'œuvre et les voitures.

- Recharger la partie gravelée effectuée l'an dernier dans le haut du rang des 30 afin qu'il soit prêt à l'entretien par le ministère de la voirie provinciale.
- Avec la balance de l'octroi, graveler la suite du dit chemin jusqu'à concurrence de telle balance. Le tout étant fait suivant

les devis et les instructions de Monsieur E. Vézina, ingénieur du ministère.

- Autoriser le maire à obtenir de Messieurs Louis Riendeau et H. Hébert fils, aux meilleurs prix possible, les passages nécessaires sur leurs propriétés pour le transport du gravier s'il était prouvé plus avantageux.
- Acheter le gravier chez Monsieur Alexander Lavallée au prix établi par l'ingénieur.
- Engager Monsieur William Pepin comme contre maître au salaire de 0.25 \$/heure. Les devoirs du dit contre maître étant de suivre les instructions de l'ingénieur, de voir à l'engagement de la main-d'œuvre et des voitures nécessaires, de voir à la tenue des comptes dont rapport devra être fait toutes les semaines au secrétaire sur les formules fournies à cette fin.
- Le coût des travaux devant être payé à la réception du dit octroi.

1934

Septembre

Monsieur le député

Monsieur Félix Messier, député au provincial, présent à l'assemblée du conseil municipal, mentionne que si la corporation municipale décide de réparer et d'élargir en certains endroits la route du haut du rang des 30, il obtiendra du département de la voirie un octroi de 50 % des coûts des travaux et ensuite faire accepter le chemin par le département de la voirie provincial pour son entretien d'été.

Le conseil accepte l'offre et nomme Monsieur William Pepin contremaitre.

Décembre

Nouvelle demande

La municipalité demande au gouvernement provincial d'accepter d'autres parties des rangs des 30 et des 14.

1951

Décembre

Municipalisation

Le rang des 30 est municipalisé.

1954

Décembre

Avis de règlement

Un avis de motion est présenté voulant qu'un règlement soit adopté pour procéder à l'élargissement du rang des 30.

1955

Janvier

Règlement numéro 159

Le règlement portant le numéro 159 est adopté. Ce règlement établit les règles concernant l'élargissement du rang des 30.

Tous terrains qui ont été cédés en bordure des deux côtés du chemin dit chemin du roi du rang des 30, soient reconnus comme terrains publics complétant l'élargissement du dit chemin du roi et devant avoir une largeur de 50 pieds dans toute sa longueur à partir de la montée des 30, sise entre les numéros de lots 164 et 165 et se rendant vers l'est jusqu'à l'ancienne route de Verchères.

Recherches : Jacques Hébert

Sources : Procès-verbaux municipaux 1855-1970

Publication : janvier 2014